

Conserver la biodiversité à
travers les aires protégées et
les hot spots : enjeux,
problématiques et acteurs
principaux

Maria Costanza Torri

Une aire protégée est : « ***Un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés*** »
(IUCN)

Qu'est-ce qu'une aire protégée ?...



Instrument de conservation de l'environnement ?

Objectifs des aires protégées



- Protéger des espèces particulières
- Préserver la biodiversité: accent sur les zones avec une grande richesse d'espèces/ endémisme
- Préserver le fonctionnement des écosystèmes

Selon l'IUCN les aires protégées doivent prendre en compte l'impact des activités humaines **en trois dimensions.**

Un certain nombre de pays ont inscrit cet aspect tridimensionnel dans leur législation sur les aires protégées ; ex. Cuba qui interdit l'exploitation minière sous des aires protégées.

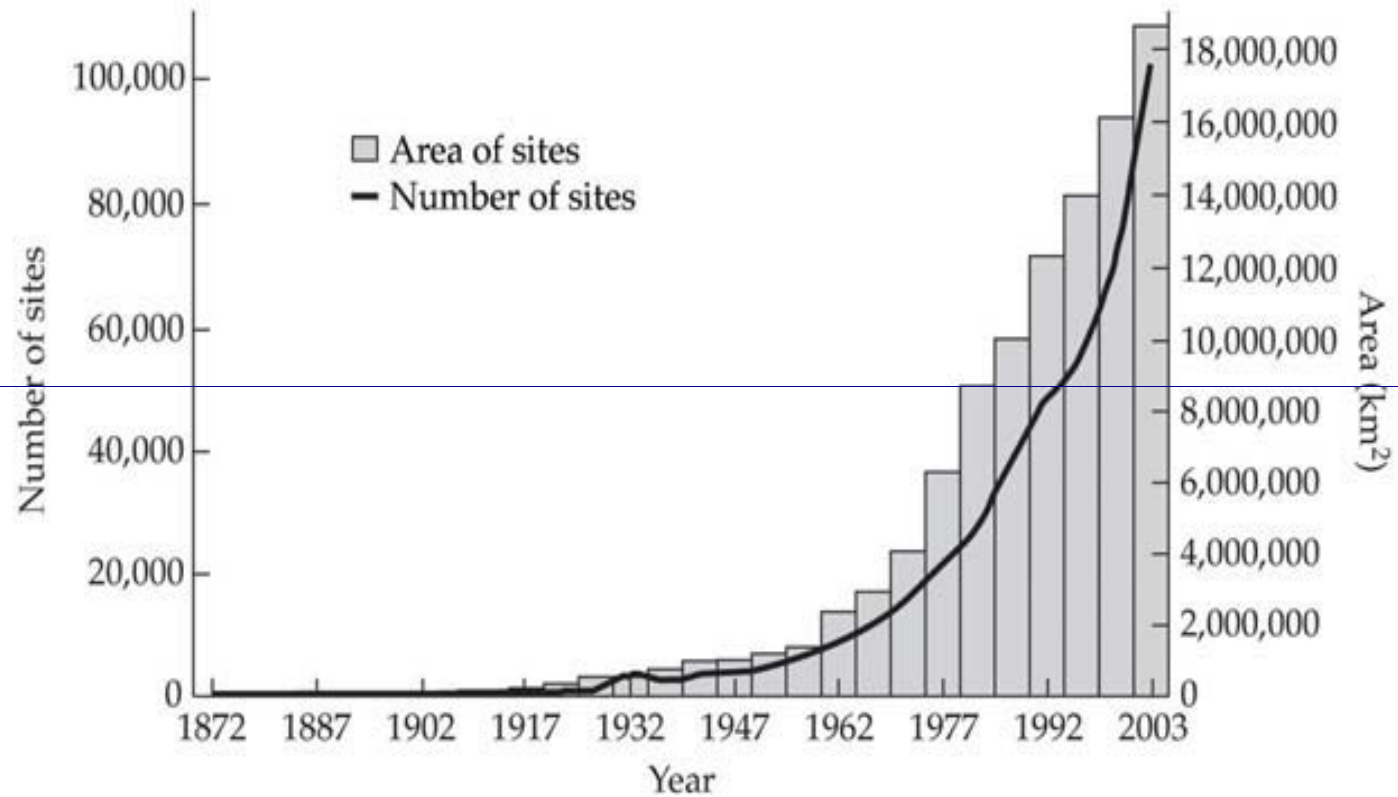


Extension des aires protégées

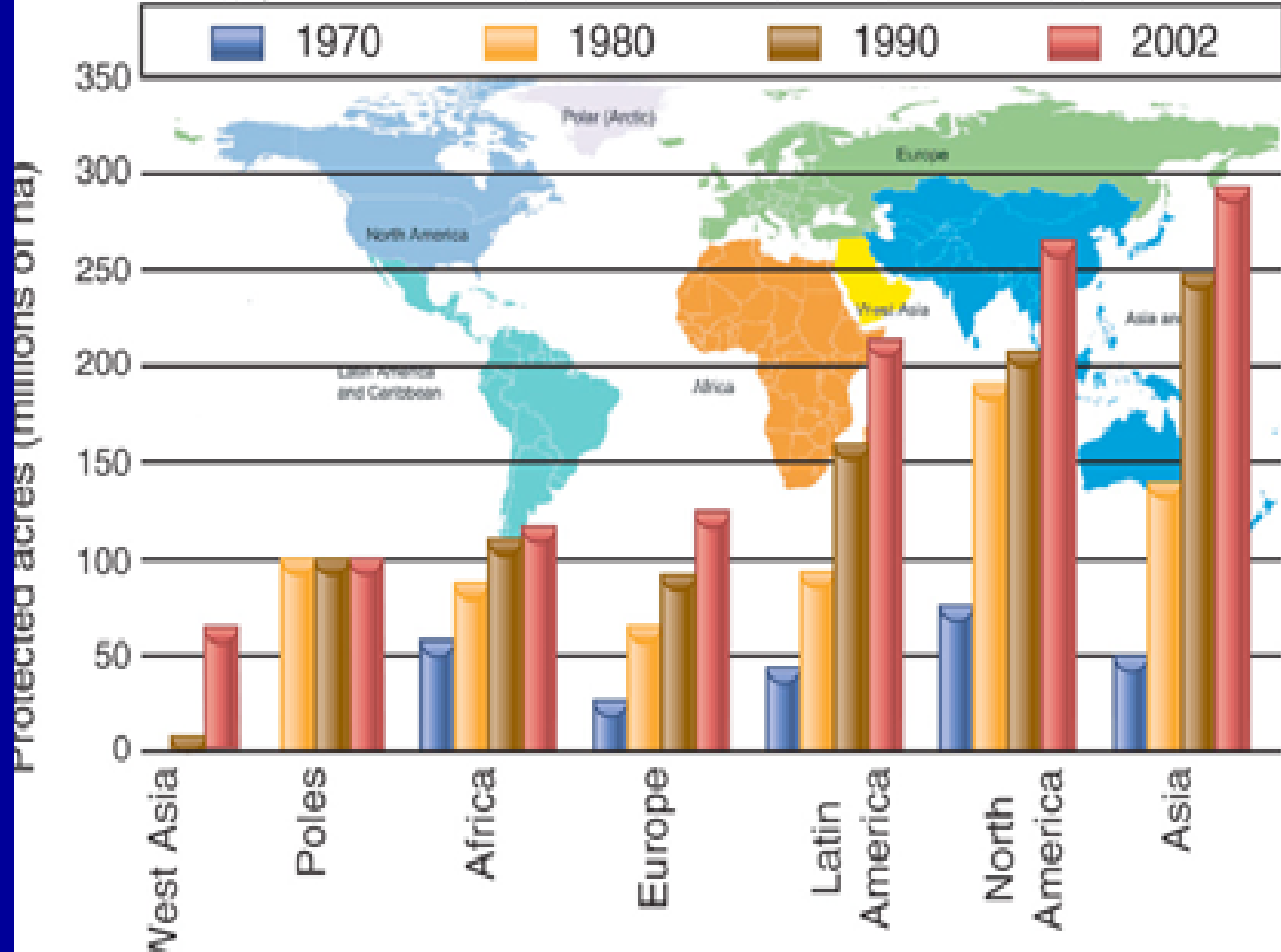
Actuellement:

- 12,65% de la surface est sous une certaine forme de protection (UNEP, 2007)
- orientation vers les écosystèmes terrestres (6% seulement des océans est protégé)

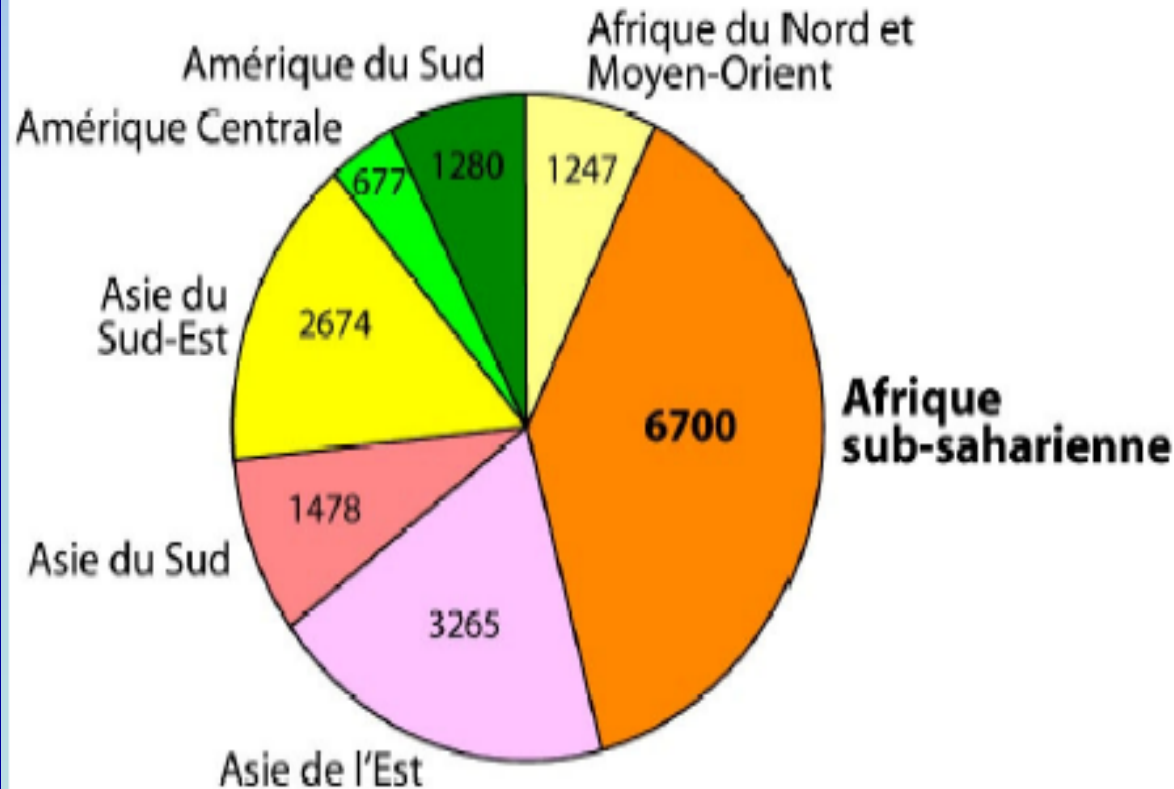




Copyright © The McGraw-Hill Companies, Inc. Permission required for reproduction or display.



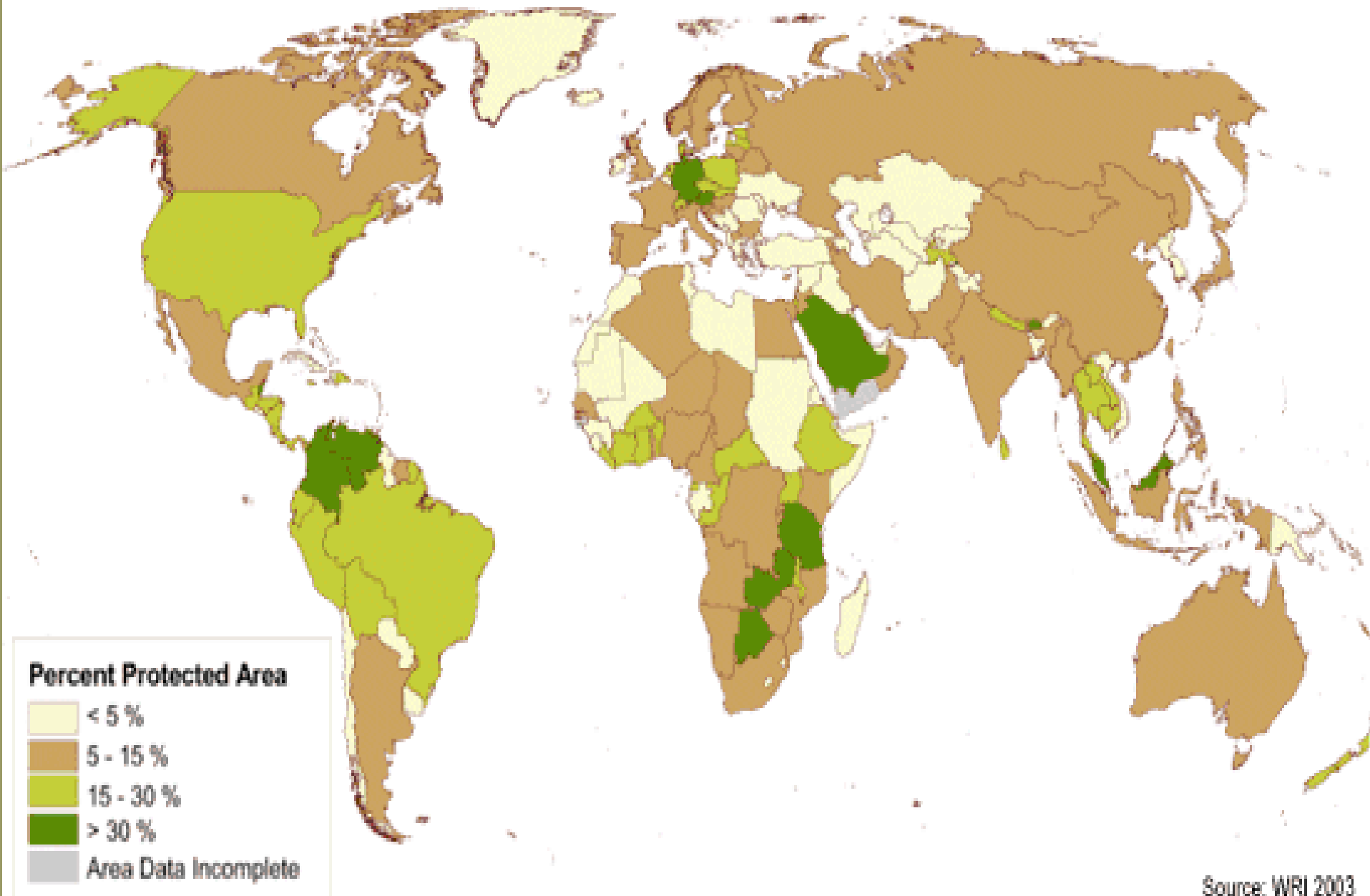
Nombre de sites protégés dans les pays en développement



- 9 millions de km² pour les pays développés (700.000 km² pour l'Europe)
- 11 millions de km² dans les pays en développement (3 millions pour l'Afrique intertropicale)

Changing Habits: Establishing Protected Areas to Manage Threatened Ecosystems

Figure 4: Percent of Total Land Area that is Protected, 2003



Catégories des zones protégées (IUCN)

- Ia. Réserve Naturelle Intégrale** : aire protégée gérée principalement à des fins scientifiques ou de protection des ressources sauvages
- Ib. Zone de Nature sauvage** : aire protégée gérée principalement à des fins de protection des ressources sauvages
- II. Parc national** : aire protégée gérée principalement dans le but de protéger les écosystèmes et à des fins récréatives
- III. Monument naturel** : aire protégée gérée principalement dans le but de préserver des éléments naturels spécifiques
- IV. Aire de gestion des habitats ou des espèces** : aire protégée gérée principalement à des fins de conservation, avec intervention au niveau de la gestion
- V. Paysage terrestre ou marin protégé** : aire protégée gérée principalement dans le but d'assurer la conservation de paysages terrestres ou marins et à des fins récréatives
- VI. Aire Protégée de ressources naturelles gérée** : aire protégée gérée principalement à des fins d'utilisation durable des écosystèmes naturels

Parcs nationaux

Yellowstone est encore l'un des plus grands parcs nationaux des États-Unis (8.000 km²)

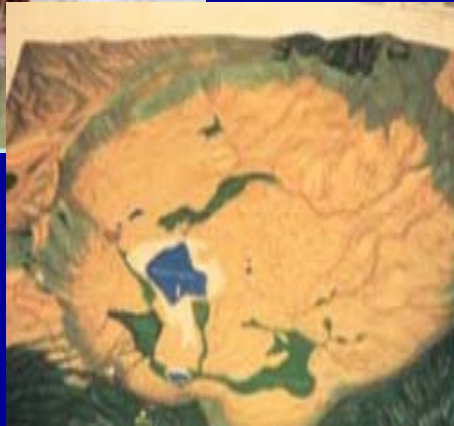
- à l'origine établi pour ses geysers et les sources d'eau chaude inhabituelles plutôt que pour les caractéristiques intrinsèques de la faune

Monuments naturels

préservent des caractéristiques d'intérêt particulier. Par exemple, Pinnacles Nat. Monument de San Francisco comprend des formations rocheuses qui sont des vestiges d'un volcan éteint

- La région possède une faune et flore rare due à sa localisation géographique





- **Aire Protégée de ressources naturelles gérée**

préservent la diversité biotique ainsi que des ressources durables pour les communautés locales

Dans le cratère de Ngorogora, Tanzanie, les bergers Maasai utilisent environ 75% de la zone pour le pâturage du bétail (285.000 chefs de bétail)



Aux Seychelles, l'Atoll d'Aldabra, de catégorie Ia, est isolé à l'ouest de l'océan Indien. Il constitue un laboratoire naturel idéal pour étudier des écosystèmes marins tropicaux et les environnements qui y sont liés (comme les prairies marines et les mangroves). © Sue Stolton



L'*Imfolozi Wilderness Area* (dans la Réserve de Faune d'Imfolozi), au KwaZulu Natal, Afrique du Sud, est une aire de catégorie 1b gérée par la Province, d'où est venue l'impulsion de créer d'autres zones de nature sauvage en Afrique. Ici, des « pisteurs » avec la Wilderness Leadership School visitent l'aire pour une promenade de cinq jours qui utilise des pratiques de campement à faible impact. © Vance G. Martin



Kaziranga est un parc national classique de catégorie II. Fameux pour son grand rhinocéros unicolore de l'Inde, le paysage de Kaziranga peut être apprécié par les touristes lors de balades à dos d'éléphant ou en bateau sur le Brahmapoutre. © *Nigel Dudley*



L'Organ Pipe Cactus National Monument (catégorie III) protège la majorité des cactus "tuyaux d'orgues" que l'on trouve aux Etats-Unis.



Couvrant moins d'un km², l'*Insel Vilm Nature Reserve*, de catégorie IV, renferme certaines des plus vieilles forêts de chênes et de hêtres d'Allemagne ; les visites sont strictement contrôlées et une grande partie de l'île est inaccessible. © Sue Stolton

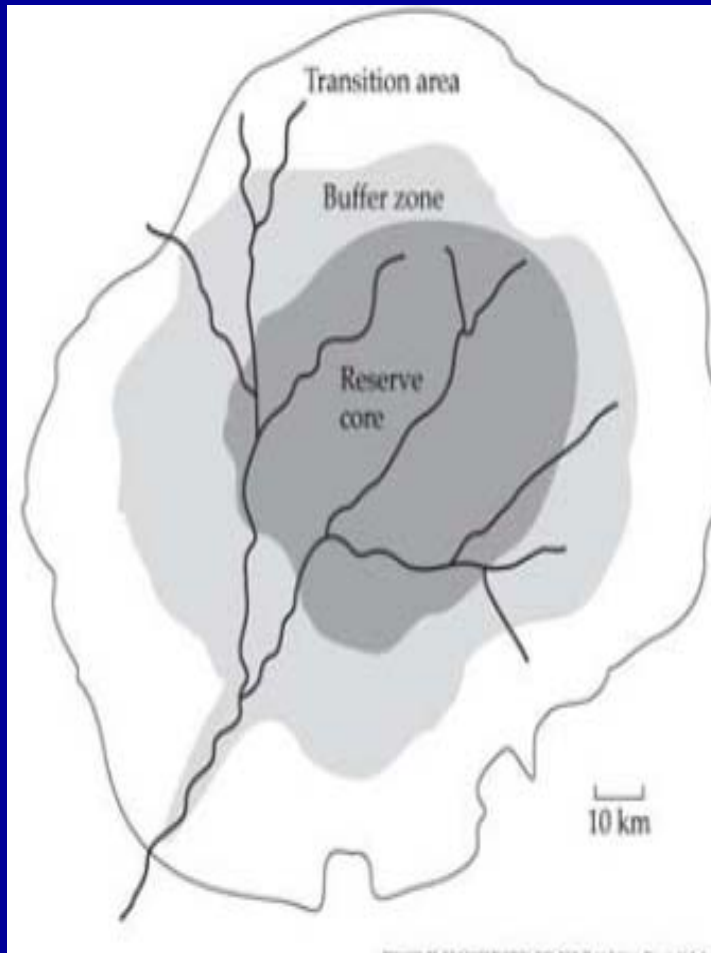


De catégorie V, le Parc National de Snowdonia, au pays de Galles, protège de grandes étendues de hauteurs battues des vents et de sommets déchiquetés dans un paysage culturel dominé par les impacts du pastoralisme et d'une ancienne industrie minière. © *Nigel Dudley*



La Réserve de Développement durable de Mamirauá (catégorie VI), au Brésil, fait partie d'un grand complexe de conservation (plus de 6 millions d'ha) dans le Bassin de l'Amazonie. Sa gestion concilie le besoin de préserver la biodiversité tout en fournissant des possibilités d'améliorer les moyens de subsistance durables de la population locale. © *Jim Barbonak*

Réserve de la Biosphère



- Peut se situer dans les parcs nationaux, réserves ou refuges
- accent sur la présence de zone tampon et la zone noyau
- atténue les effets de l'homme
- les habitations sont situées en dehors de la zone noyau

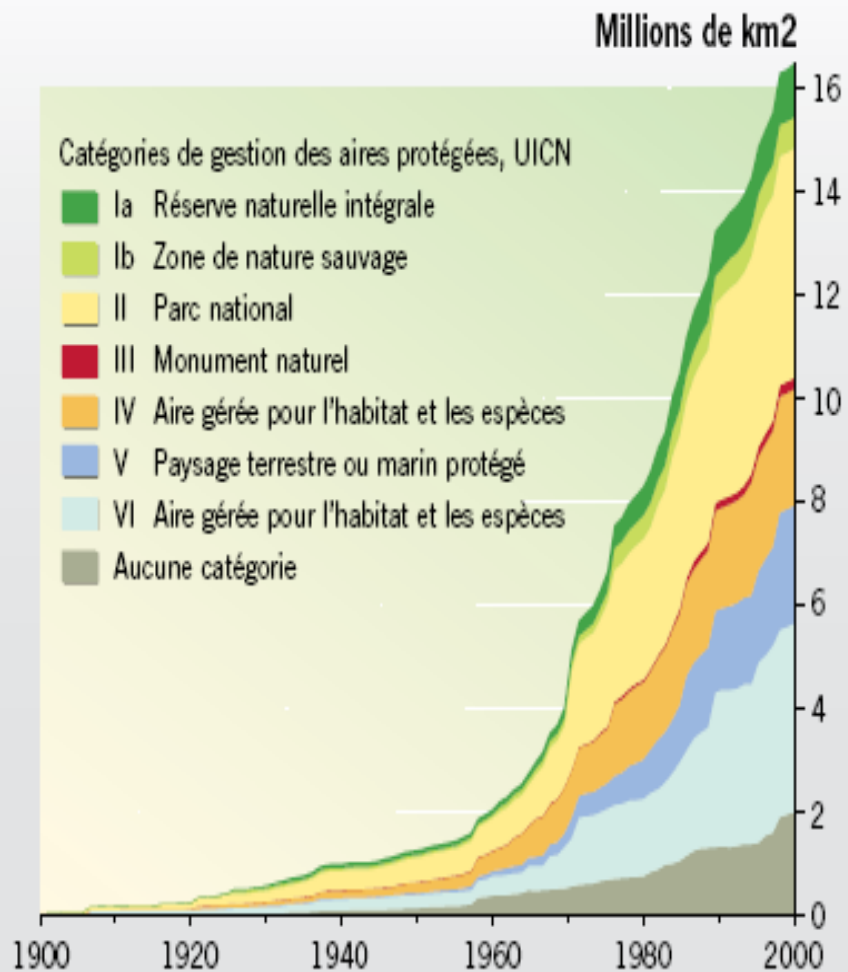
- Le Programme Homme et biosphère (MAB) met l'accent sur l'établissement des zones protégées (zones noyaux) et des zones tampons environnantes pour isoler la faune des activités qui se font à la périphérie,
- des zones à usages multiples situées en dehors permettent l'agriculture et autres activités à moindre impact
- la population locale obtient des emplois comme gardes forestiers etc
- établies par l'UNESCO mais sous la juridiction souveraine des Etats où ils sont situés





La Réserve de biosphère de Kogelberg fut la première réserve de biosphère déclarée en Afrique du Sud ; elle fait partie du réseau mondial de réserves de biosphère de l'UNESCO. La réserve peut s'enorgueillir de répertorier 1 300 espèces végétales différentes sur 10.000 km², la plus forte diversité de plantes au monde. © *Nigel Dudley*

FIGURE 2.7 | Tendances caractérisant les aires terrestres protégées

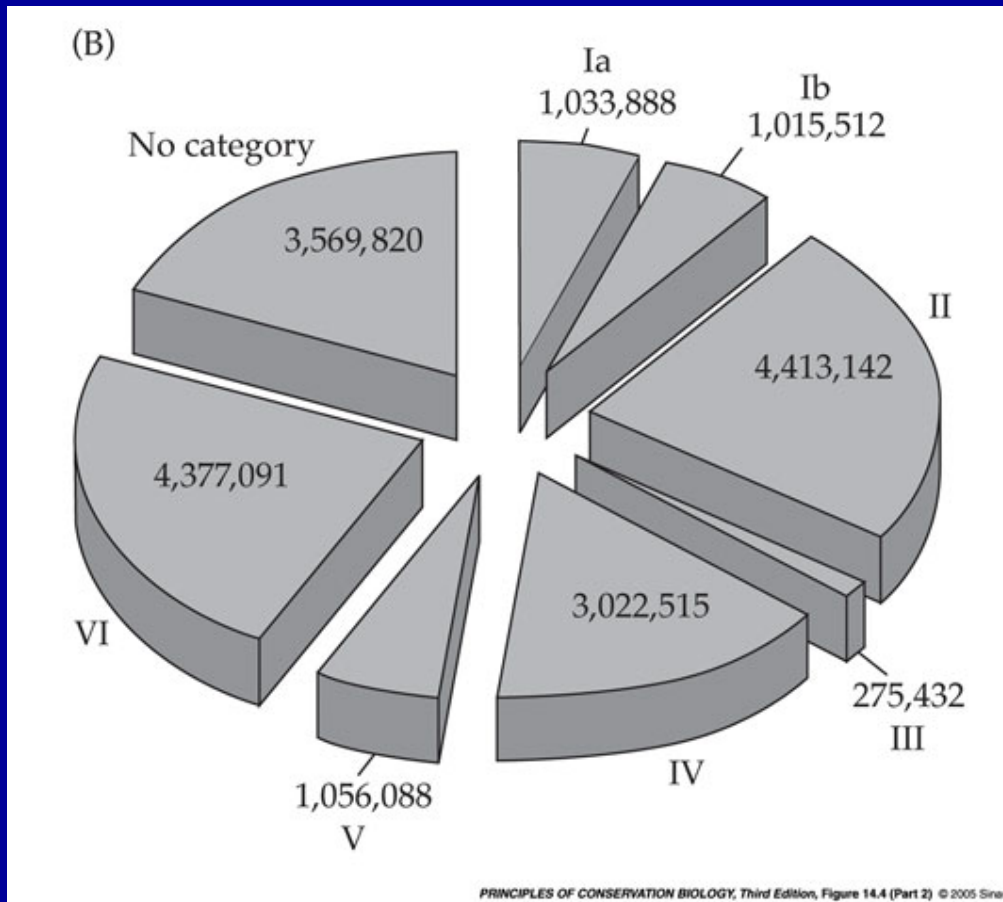


Source : Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature, Base mondiale des données sur les aires protégées⁸

Environ 12% des superficies protégées ne relèvent d'aucune catégorie de l'UICN. Au cours des dernières décennies, on a assisté à une augmentation particulièrement importante du nombre de parcs nationaux (catégorie II) et des aires protégées de ressources naturelles gérées (catégorie VI).

Surface (km²) couverte par des zones protégées I-VI

Au niveau global



Canada

630,000 km²

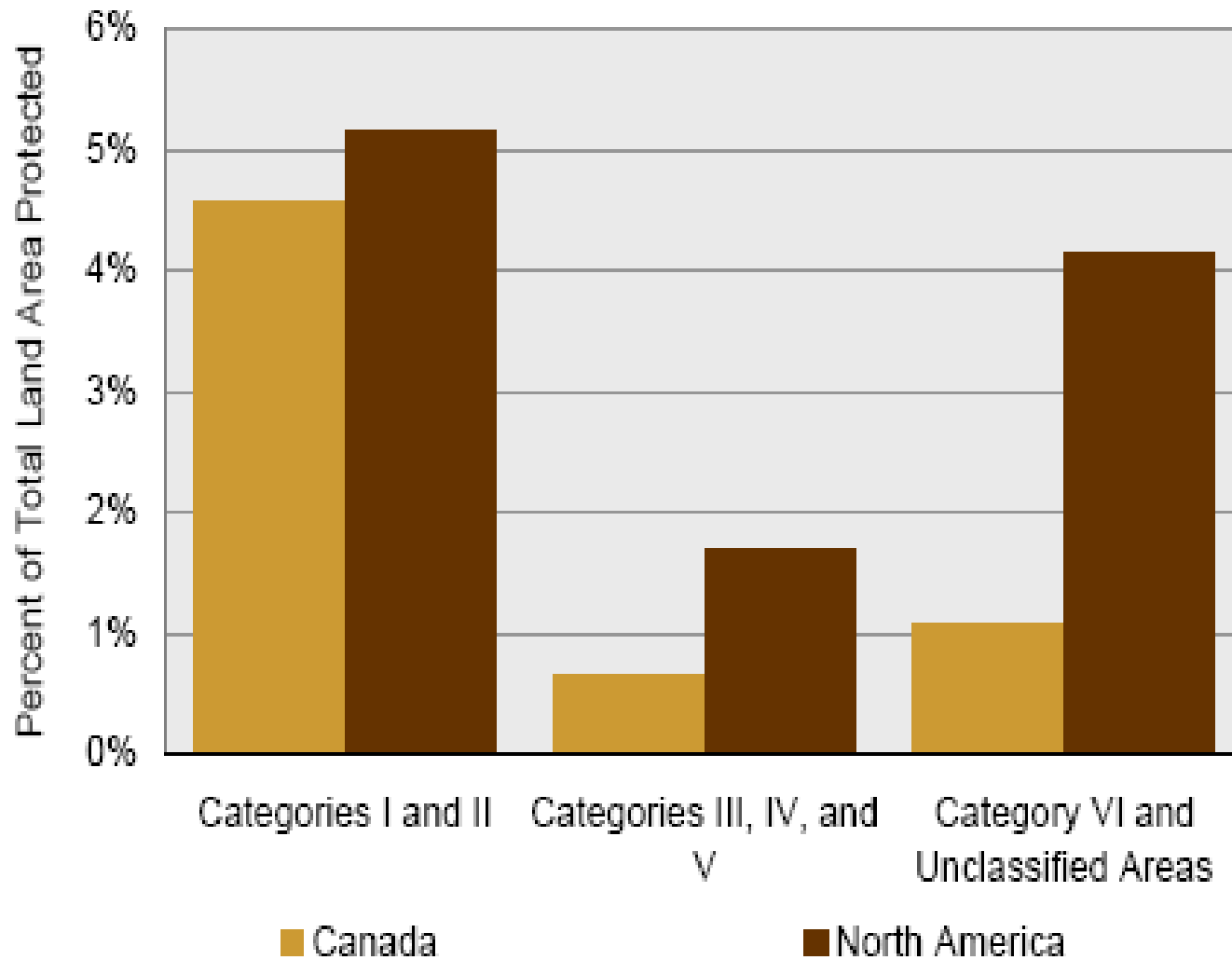
6.3% du territoire

1+2 72%

3-5 10%

6+ 18%

Portion of Land Area Protected by IUCN Category, Canada, 2003



Gouvernance des zones protégées

L'UICN reconnaît quatre grands types de gouvernance pour les aires protégées

A. Gouvernance par le gouvernement

B. Gouvernance partagée

C. Gouvernance privée

D. Gouvernance par les populations autochtones et par les communautés locales

Type A : Gouvernance par le gouvernement (au niveau fédéral, national ou municipal).

Un organisme gouvernemental (tel qu'un ministère ou une administration des Parcs relevant directement du Gouvernement) détient **l'autorité et la responsabilité** de la gestion de l'aire protégée, **détermine ses objectifs** de conservation (tels que ceux qui distinguent les catégories de l'UICN), **développe et met en oeuvre son plan de gestion** et, souvent, est **propriétaire des terres de l'aire protégée**, de l'eau et des ressources associées.

Type B : Gouvernance partagée

Plusieurs acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux: partage d'autorité et la responsabilité de la gestion.

Diverses formes:

- **gestion « collaborative »**: l'autorité décisionnelle et la responsabilité sont confiées à un organisme, mais celui-ci est tenu, par la loi ou par décision politique, d'informer ou de consulter les autres parties prenantes.
- **gestion « conjointe »**: divers acteurs siègent dans un organe de gestion qui possède l'autorité et la responsabilité décisionnelles. Les décisions peuvent, ou pas exiger un consensus (utilisée dans les aires protégées transfrontalières: deux ou plus gouvernements)

Type C : Gouvernance privée

modèles de contrôle et/ou de propriété assurés par un particulier, une coopérative, une ONG ou une société, et qui sont gérées à des fins lucratives ou non. Des mesures d'incitation, comme des profits tirés de l'écotourisme et de la chasse ou une réduction d'impôts et de taxes, encouragent souvent ce type de gouvernance.

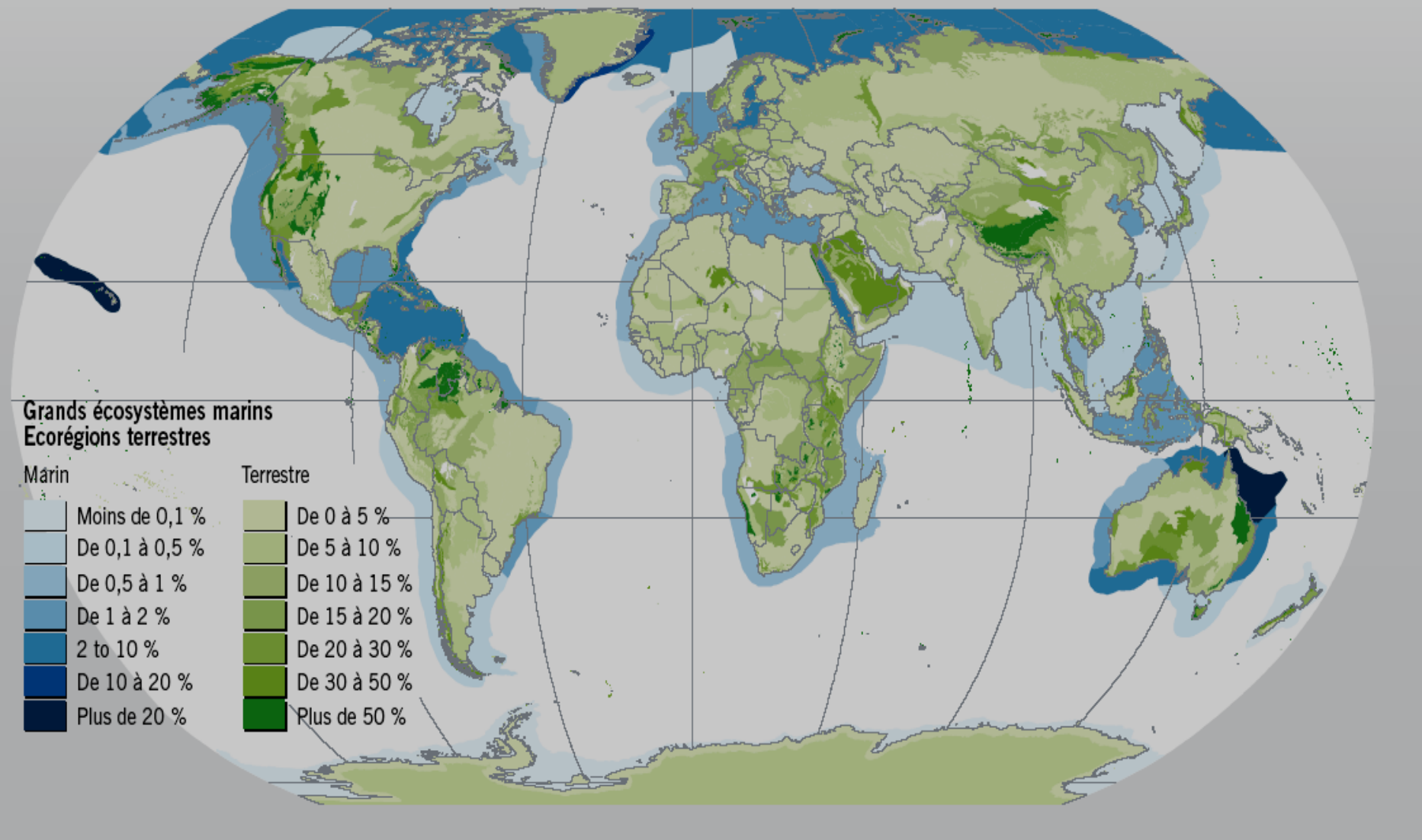
Type D : Gouvernance par des populations autochtones et des communautés locales

- **Etablies** et **gérées** par les autochtones ou communautés locales
- Différents peuples ou communautés autochtones peuvent être responsables de la même aire à différentes périodes, ou de différentes ressources dans la même aire.
- Le droit coutumier et les organisations qui gèrent les ressources naturelles ne bénéficient pas souvent de la **reconnaissance statutaire légale** ou d'un pouvoir disciplinaire. Dans d'autres cas, cependant, les peuples autochtones et/ou les communautés locales sont pleinement reconnues comme les autorités en charge d'aires protégées reconnues par l'état ou **possèdent un droit légal sur la terre**, l'eau ou les ressources.

Limites des aires protégées

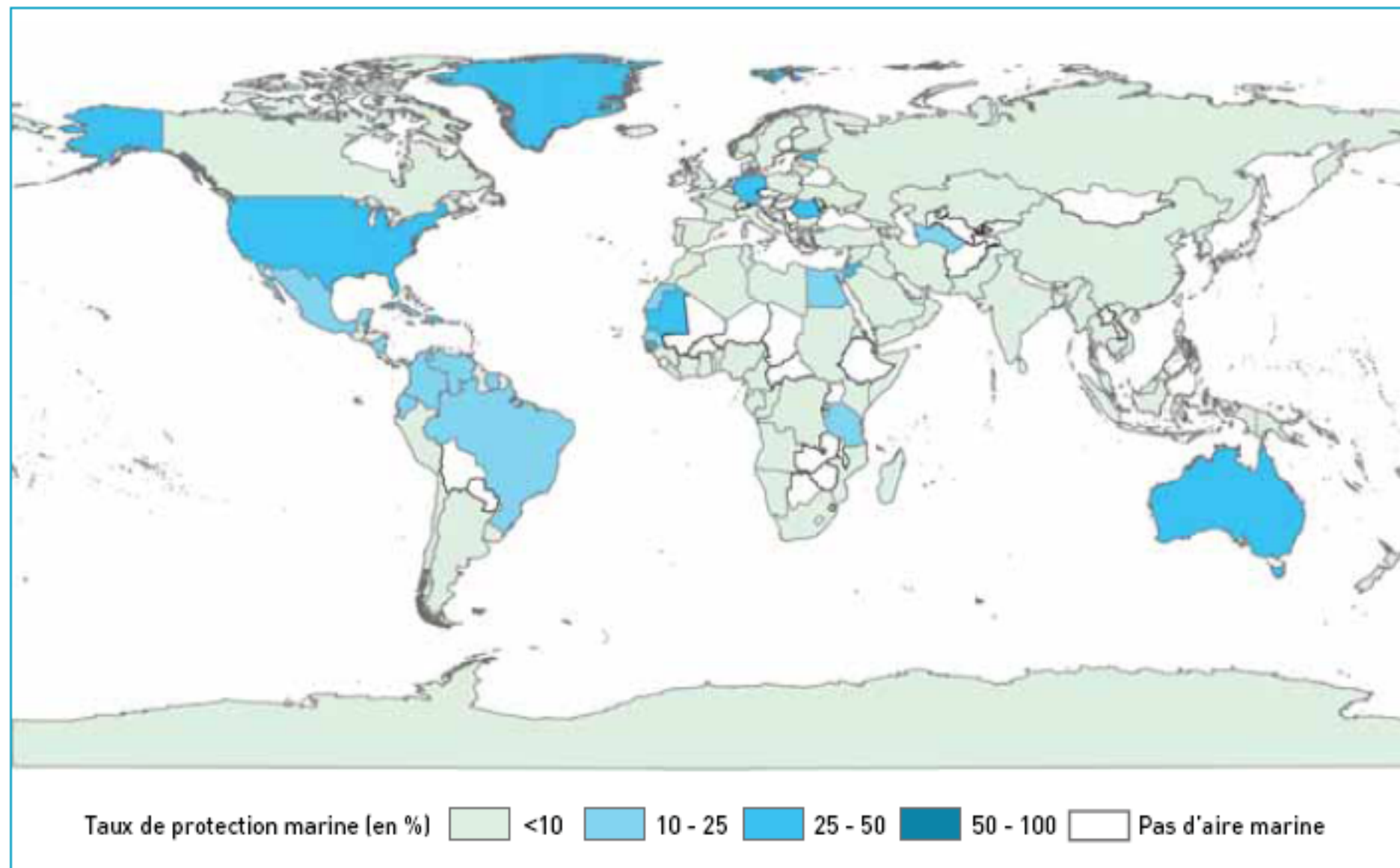
- Les réserves sont inégalement réparties à travers le monde (principalement terrestres, en dehors des tropiques)
- 35% des aires strictement protégées sont en Alaska!
- Seulement 46% des zones protégées dans les tropiques, malgré que les tropiques regroupent > 75% des espèces

FIGURE 2.8 | Degré de protection des écorégions terrestres et des grands écosystèmes marins (toutes catégories de gestion des aires protégées de l'UICN confondues)



Source : Centre mondial de la surveillance continue de la conservation de la nature du PNUE et base de données mondiale sur les aires protégées des écorégions terrestres recensées par le Fonds mondial pour la nature ; projet intitulé 'Sea Around Us' du Centre des pêches de l'Université de la Colombie britannique, en collaboration avec le Fonds mondial pour la nature et ledit centre concernant les grands écosystèmes marins.⁹

Schéma 4 : PROTECTION MARINE PAR PAYS



Source: UNEP, 2007